



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2010
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 15 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année**

**Lettres identiques datées du 8 février 2010, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un état récapitulatif des violations commises par Israël du 8 au 31 janvier 2010, ainsi qu'un tableau statistique des violations aériennes, terrestres et maritimes commises durant le mois de janvier 2010 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 15 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 8 février 2010
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations, agressions et activités israéliennes
du 8 au 31 janvier 2010**

Violations aériennes

Le 9 janvier 2010, entre 7 h 20 et 17 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus de Beyrouth et des régions du sud avant de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Le 10 janvier, entre 9 h 35 et 15 h 20, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis s'est dirigé vers le nord jusqu'à Nabatiyeh, avant de décrire des cercles au-dessus des régions du sud et de repartir en survolant de nouveau Naqoura.

Le même jour, entre 10 h 30 et 20 h 25, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis s'est dirigé vers le nord avant de décrire des cercles au-dessus des régions du sud et de repartir en survolant de nouveau Naqoura.

Le 11 janvier 2010, entre 7 h 25 et 13 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis s'est dirigé vers le nord avant de décrire des cercles au-dessus des régions du sud et de repartir en survolant de nouveau Naqoura.

Le même jour, entre 7 h 15 et 23 heures, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura avant de décrire des cercles au-dessus des régions du sud, de la Bekaa et de Beyrouth et de repartir en survolant de nouveau Naqoura.

Toujours le même jour, entre 9 h 48 et 10 h 35, quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont d'abord survolé Kfar Kila avant de décrire des cercles au-dessus de l'ensemble du territoire libanais et de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Le 12 janvier 2010, entre 6 h 50 et 16 h 20, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus de la Bekaa et des régions du sud avant de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Le même jour, entre 8 h 15 et 16 h 30, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Naqoura.

Le 14 janvier 2010, entre 6 h 5 et 15 h 20, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant de nouveau Naqoura.

Le 15 janvier 2010, entre 10 h 2 et 16 heures, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Le même jour, entre 12 h 48 et 13 h 55, deux avions de combat de l'ennemi israélien venant du large ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont d'abord survolé Byblos, puis décrit des cercles au-dessus du territoire libanais avant de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Le 16 janvier 2010, entre 9 h 3 et 11 h 50, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Rmeich.

Le même jour, entre 14 h 30 et 20 heures, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud et d'Iqlim al-Kharroub avant de repartir en survolant de nouveau Aalma ach-Chaab.

Le 17 janvier 2010, entre 7 h 55 et 10 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Naqoura.

Le même jour, entre 10 h 33 et 11 h 30, quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis décrit des cercles au-dessus du territoire libanais avant de repartir au large de Naqoura.

Toujours le même jour, entre 12 h 25 et 19 h 30, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Le 22 janvier 2010, entre 6 h 50 et 19 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis s'est dirigé vers le nord, jusqu'à Jezzine avant de décrire des cercles au-dessus des régions du sud et de repartir en survolant Naqoura.

Le 23 janvier 2010, entre 6 h 50 et 9 h 50, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud et de Beyrouth avant de repartir en survolant Naqoura.

Le 26 janvier 2010, à 23 h 30, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus de Rayak et Baalbeck et des régions du sud avant de repartir le lendemain à 15 heures en survolant Naqoura.

Le 27 janvier 2010, entre 10 h 12 et 11 h 40, deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Venant du large, ils ont d'abord survolé Batroun et décrit des cercles au-dessus de l'ensemble du territoire libanais avant de repartir au large de Naqoura.

Le même jour, entre 10 h 20 et 11 h 50, quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont d'abord survolé les fermes

occupées de Chebaa, puis décrit des cercles au-dessus de l'ensemble du territoire libanais avant de repartir en survolant Aalma ach-Chaab.

Toujours le même jour, à 21 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien. Il a d'abord survolé Rmeich, puis décrit des cercles au-dessus de l'ensemble du territoire libanais avant de repartir le lendemain, 28 janvier, à 4 h 55, au large de Naqoura.

Le 28 janvier 2010, entre 21 h 10 et 21 h 22, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais venant du large. Il a d'abord survolé Tyr, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud avant de repartir au large de Naqoura.

Le 29 janvier 2010, entre 6 h 35 et 18 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Aalma ach-Chaab, puis s'est dirigé vers le nord avant de décrire des cercles au-dessus des régions du sud et de repartir en survolant Rmeich.

Le même jour, à 22 h 10, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis s'est dirigé vers Jezzine et a décrit des cercles au-dessus de l'ensemble du territoire libanais avant de repartir le lendemain, 30 janvier, à 4 h 45, en survolant Rmeich.

Le 31 janvier 2010, entre 11 heures et 12 h 35, deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont d'abord survolé Kfar Kila, puis décrit des cercles au-dessus des régions du sud et du Chouf avant de repartir en survolant Naqoura.

Le même jour, entre 18 h 50 et 19 h 55, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a d'abord survolé Naqoura, puis décrit des cercles au-dessus de la mer entre Saida et Naqoura avant de repartir en survolant de nouveau Naqoura.

Violations maritimes

Le 8 janvier 2010, à 21 h 45, des soldats israéliens se trouvant à bord d'une canonnière naviguant dans les eaux territoriales palestiniennes occupées ont braqué pendant une minute un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises et d'un poste des forces de la sûreté libanaise à Ras al-Naqoura.

Le 10 janvier 2010, à 19 h 45, des soldats de l'ennemi israélien se trouvant à bord d'une canonnière ont braqué pendant cinq secondes un projecteur à 500 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises à hauteur de la troisième bouée.

Le 17 janvier 2010, à 18 h 15, des soldats israéliens se trouvant à bord d'une canonnière naviguant dans les eaux territoriales palestiniennes occupées ont braqué pendant deux minutes un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à hauteur de la première bouée, près d'un poste des forces de la sûreté libanaise situé à Ras al-Naqoura.

Le 29 janvier 2010, à 20 h 30, des soldats israéliens se trouvant à bord d'une canonnière naviguant dans les eaux territoriales palestiniennes occupées ont ouvert le feu en direction des eaux territoriales libanaises à hauteur de la huitième bouée au large de Ras al-Naqoura. Le même soir, à 20 h 35, des soldats se trouvant à bord de la même embarcation ont braqué pendant cinq secondes un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à hauteur de la huitième bouée.

Violations terrestres

Le 10 janvier 2010, à 15 heures, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Tallet el-Rahib ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais, au sud de Aaita ach-Chaab.

Le 11 janvier 2010, à 14 h 15, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien se trouvant à l'intérieur du territoire palestinien occupé, près de la porte de Haddar-Kfar Kila, ont injurié des civils libanais travaillant de l'autre côté de la frontière. Ceux-ci n'ont pas réagi et la patrouille hostile est repartie à 14 h 30.

Le 14 janvier 2010, à 10 heures, à l'intérieur du territoire palestinien occupé, des soldats se trouvant à bord de trois véhicules d'une patrouille de l'ennemi israélien se sont arrêtés à la porte de Fatima-Kfar Kila. Ils en sont descendus et ont injurié des passants libanais, qui n'ont pas réagi. La patrouille a poursuivi son chemin, après avoir laissé quelques-uns de ses soldats sur place jusqu'à 11 heures.

Le même jour, à 17 h 35, une douzaine de vaches appartenant à l'ennemi israélien, qui venaient des exploitations agricoles occupées de Chebaa, ont franchi la ligne de retrait, en direction de Baathaiil, aux abords de la localité de Kfar Chouba.

Le 15 janvier 2010, à 20 h 30, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras al-Naqoura ont braqué pendant cinq secondes un projecteur en direction du poste libanais se trouvant en face.

Le 23 janvier 2010, à 17 h 55, des soldats se trouvant à bord de deux jeeps de type Hummer ont inspecté la barrière technique près d'un poste de l'armée libanaise à Tell al-Ghabayn (ad-Dhahira). Dix hommes sont sortis des véhicules et ont braqué pendant une minute un projecteur en direction d'un garde et l'ont copieusement abreuvé d'insultes en arabe avant de repartir.

Le 24 janvier 2010, à 11 h 35, des soldats se trouvant à bord de deux jeeps de type Hummer ont inspecté la barrière technique près d'un poste de l'armée libanaise à Tell al-Ghabayn (ad-Dhahira). Sept hommes sont sortis des véhicules et se sont mis en position de combat pendant 11 minutes, braquant leurs armes sur ladite position avant de repartir.

Le 28 janvier 2010, à 10 h 30, tandis que des soldats d'une patrouille de l'armée libanaise franchissaient la porte de Fatima, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien les ont photographiés à partir du territoire palestinien occupé et ont insulté l'un d'entre eux, qui n'a pas réagi.

Le même jour, à 16 heures, des soldats israéliens se trouvant à bord de huit jeeps de type Hummer ont été observés alors qu'ils venaient du sud de Ramiyeh. Trois des véhicules se sont arrêtés à l'ouest de Aaita ach-Chaab, cinq hommes en sont descendus et se sont adressés à la sentinelle en arabe.

Le 31 janvier 2010, entre 14 h 30 et 15 heures, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont franchi la ligne de retrait et ont pénétré à 150 mètres à l'intérieur du territoire libanais aux abords de la localité de Kfar Chouba, au lieu-dit de Mazraat Bastara. Ils ont enlevé le berger Rabih Zahra. Le 1^{er} février, à 2 h 30, l'ennemi israélien a remis Zahra à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui l'a escorté à la porte de Fatima et l'a confié à l'armée libanaise.

Activités israéliennes

Depuis le 18 janvier 2010, c'est-à-dire depuis une quinzaine de jours, l'ennemi israélien déclenche des sirènes d'alarme tout le long de la frontière libanaise.

Le 27 janvier 2010, entre 9 heures et 12 h 30, l'ennemi israélien a déclenché les sirènes d'alarme le long de la frontière entre les villes de Yaroun et de Aaita ach-Chaab.

Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël en janvier 2010

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations terrestres</i>				Nombre total de violations	Nombre total de violations le mois précédent
<i>Avions de guerre à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Violations maritimes</i>	<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Infractions</i>		
				Incursions dans les eaux territoriales, tirs en rafales, tirs de fusées et d'obus éclairants au-dessus des eaux territoriales	Tirs d'artillerie, mise à feu d'engins explosifs et pose de dispositifs d'écoute	Braquage de projecteurs, gestes déplacés et interférences dans le fonctionnement du réseau téléphonique	Mise en place d'installations à l'intérieur du territoire libanais		
13	28	–	41	7	–	13	–	13	61
									32